



AVIS PUBLIC

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac, madame Andrée Brosseau a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2017 lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le mardi 10 juillet 2018. Ce rapport est maintenant disponible sur le site Web de la Ville ainsi que la disponibilité copie papier à l'hôtel de ville et à la bibliothèque durant les heures de bureau.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 25 juillet 2018


Chantal Paquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. Publié par son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 25 juillet 2018;
2. Affiché au bureau de la municipalité le 25 juillet 2018;
3. Publié sur le site Internet de la municipalité le 25 juillet 2018.


Chantal Paquette
Assistante-greffière